



**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE
ET DU CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE-BELLE-EAU
du 07/08/2020 N°CAGSC-2020-08-05
Domaine d'intervention : 5.3 Désignation de représentants**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'An Deux Mille Vingt et le Vendredi sept Août à 17h05, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation, en date du 31 Juillet 2020, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 28

Dont Procurations : 4

Absents : 16

Sens du vote :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-Présidente ; Mme CARAVEL épouse SIARRAS Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ATALLAH André ; Mme BAILLET Patricia ; M. BASSETTE Rosan ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; Mme CHOISI Annick ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme DACALOR Fabienne ; M. EUGENIE Gilberte ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; M. LATCHMAN Rodrigue ; Mme PETRO Sonia ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Yveline ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe ; Mme RYON épouse BIDOYET Marisette ; M. VITALIS Cédric ; Mme WECK-MIRRE Lucie ; M. ZOZO Gaby.

ABSENTS ET /OU EXCUSES : M. ADEMAR Luc ; M. ARBAU Aramis ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BRUDEY Hilaire ; M. CALIFER Elie ; Mme COLET Christiane ; M. DARES Louis-Jules ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. OTTO Jules ; Mme RICHARD Maryvonne ; M. RUART Alex.

AYANT DONNE PROCURATIONS : Mme ABELLI-ETIENNE Sandra (Procuration donnée à Mme WECK-MIRRE Lucie) ; Mme CHRISTOPHE Annie (Procuration donnée à M. FRANCISQUE Jean-Louis) ; Mme FELIXON épouse NARAYANINSAMY Sherline (Procuration donnée à M. ZOZO Gaby) ; Mme HERLEM Annick (Procuration donnée à M. COURTOIS Jean-Philippe).

Les 28 Conseillers formant plus du tiers des membres en exercice présents et représentés, lesquels sont au nombre de 44, remplissent les conditions de quorum, conformément aux dispositions de la loi N°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{ER} avril 2020. Il a été procédé immédiatement après ouverture de la session selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme BAILLET Patricia a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC AU CONSEIL
DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE ET DU CENTRE HOSPITALIER
DE CAPESTERRE-BELLE-EAU**

Délibération affichée le
Au siège de la CAGSC



Fait à Basse-Terre, le 13 AOUT 2020

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC



Thierry ABELLI.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le tribunal administratif de Basse-Terre. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE
ET DU CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE-BELLE-EAU
du 07/08/2020 N°CAGSC-2020-08-05
Domaine d'intervention : 5.3 Désignation de représentants**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que conformément aux articles R. 6143-3, R.61434 et R. 6143-12 du Code de la Santé Publique, le conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants de la CAGSC auprès des conseils de Surveillance des établissements de soins suivants :

- **Centre Hospitalier Maurice Selbonne :**
 - Un membre titulaire ;
 - Un membre suppléant.
- **Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau :**
 - Un membre titulaire ;
 - Un membre suppléant.

Aussi, il invite l'Assemblée à en délibérer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après avoir délibéré,**

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** le Code de la Santé Publique ;
- **VU** la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- **VU** le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 pris en application de cette loi, prévoit la désignation de deux représentants d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- **VU** la délibération portant installation du Conseil Communautaire ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la désignation des représentants de la CAGSC au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Belbonne et à celui du Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau.

**DECIDE A L'UNANIMITE
SOIT : 32 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION**

Article 1 : D'ARRETER comme suit les représentants de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe au sein des Conseils de Surveillance :

Centre Hospitalier Maurice Selbonne (Bouillante)	
Titulaire (1)	Suppléant (1)
M. ABELLI Thierry	M. CHAULET Philippe



DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAGSC AU SEIN DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER MAURICE SELBONNE
ET DU CENTRE HOSPITALIER DE CAPESTERRE-BELLE-EAU
du 07/08/2020 N°CAGSC-2020-08-05
Domaine d'intervention : 5.3 Désignation de représentants

Centre Hospitalier de Capesterre-Belle-Eau	
Titulaire (1)	Suppléant (1)
Mme CHOISI Annick	M. ZOZO Gaby

Article 2 : QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, notifiée aux Communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 13 AOUT 2020

La publication *et/ou* la notification le 13 AOUT 2020

Fait à Basse-Terre, le 13 AOUT 2020

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la CAGSC,



Thierry ABELLI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-249710070-20200807-CAGSC2020-08-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/08/2020

Publication : 13/08/2020